

**LOI SUR LES PLACEMENTS COLLECTIFS DE CAPITAUX
DU 23 JUIN 2006 (LPCC)**

BRUELLAN DYNAMIC FUND

CACEIS (Switzerland) SA, en tant que direction du fonds contractuel de droit suisse du type «autres fonds en placements traditionnels» Bruellan Dynamic Fund (le «Fonds») et CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse, en tant que banque dépositaire du Fonds, informent les investisseurs des modifications suivantes apportées au prospectus et contrat de fonds:

1. Modifications intervenues dans le contrat de fonds

§ 19, chiff. 7 – Rémunérations et frais accessoires à la charge de la fortune des compartiments

Dans le chiffre 7, un deuxième tiret a été ajouté comme suit :

Le compartiment endosse en supplément tous les frais accessoires résultant de :

« - la réception de rapports de recherche et d'analyse financière de la part de négociants, contreparties financières ou autres prestataires de services de recherche. Ces frais seront facturés de manière périodique par la direction de fonds aux compartiments concernés ("direct charges"), pour autant que ces frais de recherche bénéficient directement ou indirectement aux compartiments concernés. »

2. Modifications intervenues dans le prospectus

- La composition du conseil d'administration de CACEIS (Switzerland) SA a été mise à jour.
- Les données relatives au Total Expense Ratio ont été mises à jour pour 2022.

3. Informations d'ordre général :

Les investisseurs sont informés que lors de l'approbation de la modification du contrat de fonds, point 1 ci-dessus, la FINMA examine uniquement les dispositions au sens de l'art. 35a al. 1 let. a-g OPCC et constate leur conformité à la loi.

Les détenteurs de parts sont rendus attentifs au fait qu'ils ont la possibilité de faire valoir leurs objections auprès de la FINMA, Laupenstrasse 27, 3008 Berne, dans les 30 jours qui suivent cette unique publication ou de demander le paiement de leurs parts en espèces dans le respect des délais contractuels ou réglementaires.

L'intégralité des modifications ainsi que la documentation en vigueur peuvent être obtenues, gratuitement et sur simple demande, auprès de la direction de fonds et de la banque dépositaire du Fonds.

Nyon, le 8 juin 2023

La direction de fonds : CACEIS (Switzerland) SA, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon

La banque dépositaire : CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon